



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Metz, le 06/11/2020

COVID-19

Fonctionnement des services de l'État en Moselle

Dans le cadre de la gestion de l'épidémie du Coronavirus COVID-19, et à la suite des mesures décidées par le Gouvernement, le fonctionnement des services de l'État en Moselle a été adapté. La continuité du service public est assurée selon des modalités nouvelles évitant les contacts physiques.

Les horaires d'ouverture, les contacts mails et téléphoniques, sont précisés dans l'annexe ci-jointe qui concerne : les services de la préfecture de la Moselle, des sous-préfectures, des directions départementales et des unités départementales des directions régionales (DDCS, DDT, DDPP, DDFiP, UD-DIRECCTE, DT-ARS).

Toutes ces informations sont disponibles sur le site : www.moselle.gouv.fr

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information -